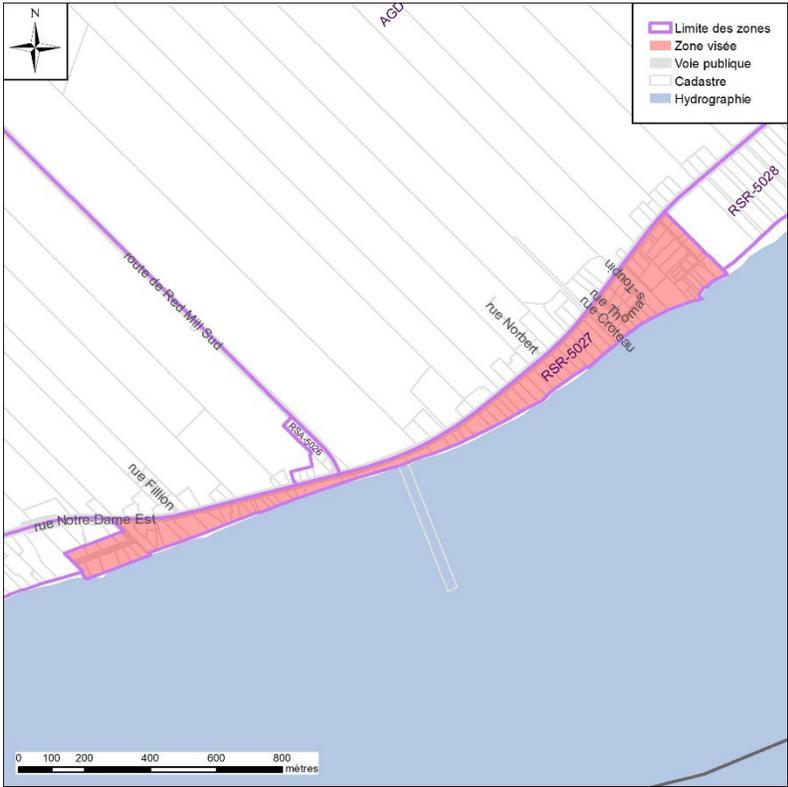


Document explicatif – Projet d'autorisation d'un projet particulier

Informations générales

Titre	Autoriser par PPCMOI l'implantation d'un abri d'auto isolé en cour avant sur le lot 2 303 624
Résumé	Le demandeur souhaite pouvoir implanter en cour avant un abri d'auto isolé d'une résidence unifamiliale par le biais d'un PPCMOI. Considérant que l'implantation de ce type de bâtiment accessoire est prohibée dans une cour avant, la demande ne pouvait pas être traitée en dérogation mineure.
Concordance	Non
Date	6 février 2024

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Sainte-Marthe
Territoire visé	 <p>La carte illustre le territoire visé, délimité par une ligne violette. Elle montre les zones réglementaires (Zone visée en rose) et les voies publiques (Voie publique en gris). Les rues indiquées sont : route de Red Mill Sud, rue Notre-Dame Est, rue Fillion, rue Norbert, rue Thibault, rue O'Grateau, et rue L'Éclair. Les zones réglementaires sont désignées par les codes RSR-5026, RSR-5027, et RSR-5028. Une légende en haut à droite explique les symboles : Limite des zones (violet), Zone visée (rose), Voie publique (gris), Cadastre (noir), et Hydrographie (bleu). Une échelle de 0 à 800 mètres et un nord sont également indiqués.</p>

Document explicatif – Projet d'autorisation d'un projet particulier

Terrain visé	
Photo du terrain	 <p data-bbox="1169 1432 1411 1465">Google Maps 2023</p>
Objet	Autoriser l'implantation d'un abri d'auto isolé en cour avant principale
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 5